HK/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2015- 707 /PRES-TRANS promulguant la loi n° 006-2015/CNT du 05 mai 2015 portant ratification de l'ordonnance n° 2014-009/PRES du 08 septembre 2014 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 20 mai 2014 à Kigali entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour le financement partiel du projet de route Kongoussi-Djibo tronçon 1 « Kongoussi-Yargo ».

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la Charte de la transition;

VU la lettre n°2015-029/CNT/PRES/SG/DGSL du 12 mai 2015 du Président du Conseil national de la transition transmettant pour promulgation la loi n°006-2015/CNT du 05 mai 2015 portant ratification de l'ordonnance n° 2014-009/PRES du 08 septembre 2014 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 20 mai 2014 à Kigali entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour le financement partiel du projet de route Kongoussi-Djibo tronçon l « Kongoussi-Yargo » ;

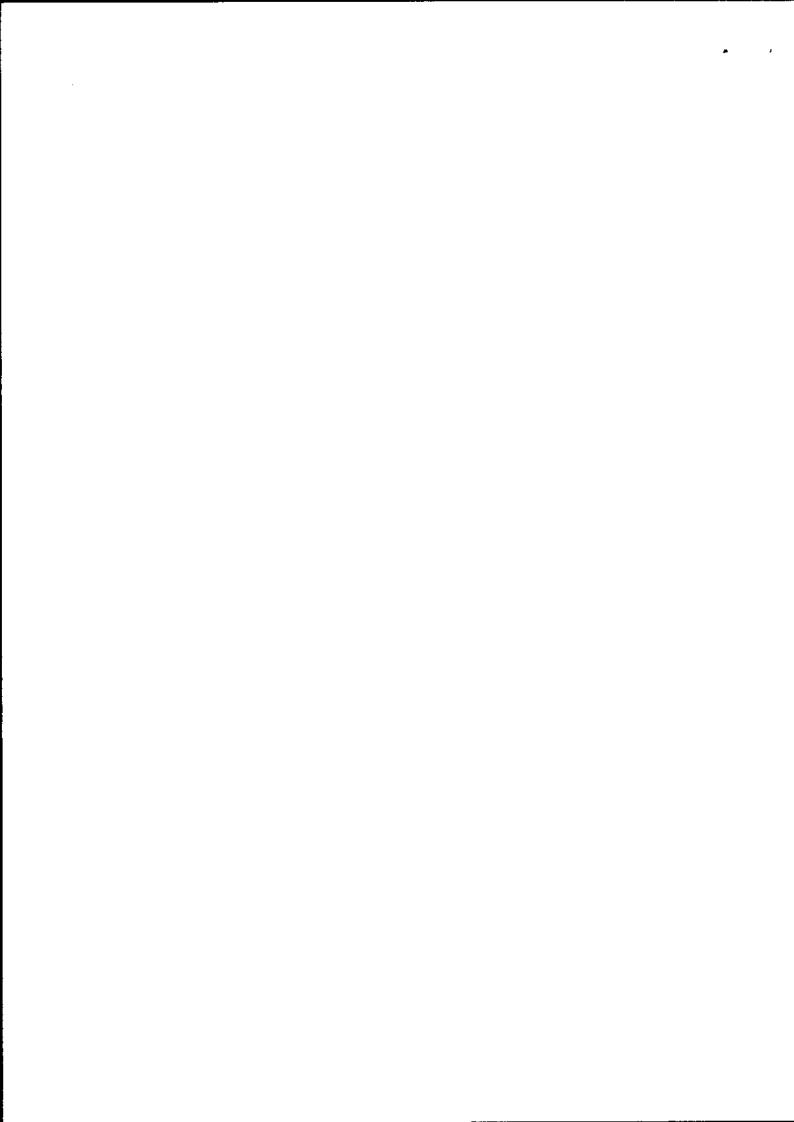
DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n°006-2015/CNT du 05 mai 2015 portant ratification de l'ordonnance n° 2014-009/PRES du 08 septembre 2014 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 20 mai 2014 à Kigali entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour le financement partiel du projet de route Kongoussi-Djibo tronçon 1 « Kongoussi-Yargo ».

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 juin 2015



BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

LOI N° <u>006-2015</u>/CNT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2014-009/PRES DU 08 SEPTEMBRE 2014
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD
DE PRET CONCLU LE 20 MAI 2014 A KIGALI ENTRE LE
BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA)
POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE ROUTE
KONGOUSSI-DJIBO TRONCON 1 « KONGOUSSI-YARGO »

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la transition;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition;

a délibéré en sa séance du 05 mai 2015 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2014-009/PRES du 08 septembre 2014 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 20 mai 2014 à Kigali entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement partiel du projet de route Kongoussi-Djibo tronçon 1 « Kongoussi-Yargo ».

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 05 mai 2015

Pour le Président du Conseil national de la transition, le Premier Victorités de la

Honoré Lucien NOMBRI

Le Secrétaire de séance

Issa TIEMTORE